

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	32

PRESENTS	30
POUVOIRS	2
ABSENTS	5

Vote Pour :	32
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°63_2025DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Attribution du marché relatif au Lot 8 des « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave 2^{ème} et 3^{ème} phase »

Exposé des motifs

Suite à l'attribution des marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 12 des « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave 2^{ème} et 3^{ème} phase », lancés en procédure adaptée du 11/04/2025 au 05/05/2025, par décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°43_2025DB du 16 juin 2025, le lot 8 ayant été déclaré infructueux lors de la dernière consultation en procédure adaptée, celui-ci a été relancé en procédure adaptée du 29 juillet 2025 au 10 septembre 2025.

Le Bureau,

Oùï cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.2.7 Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 2° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 06 novembre 2025 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** le marché relatif au Lot n°8 : Revêtements sols souples (Phases 1 et 2) des « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave 2^{ème} et 3^{ème} phase » à l'entreprise suivante :

Lot n°8 : Revêtements sols souples (Phases 1 et 2)

SARL REY SOL CONFORT
43 rue de la Marguerite
81600 GAILLAC

Pour un montant forfaitaire de 39 950.30 € HT soit 47 940.36 € TTC

- **autorise** le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 24 NOV. 2025

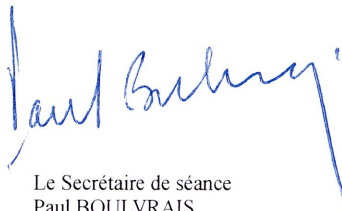
- publication - mise en ligne

Le 24 NOV. 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Paul SALVADOR